

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 janvier 2023

Ordre du jour

- Demandes de subventions FIC et DETR pour 2023 (travaux au cimetière et voirie communale),
- Demande de subvention collège JA Sènèze pour voyage scolaire,
- Récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2022
- Questions diverses

Présents : Jeannine ALLEZARD, Isabelle BARD, Roland CHALENDAR, Danielle MAROC, Henri MAVEL, Christian RICOUX, Patrick THOMAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie LEROY

Séance ouverte à 13h40

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL (FIC) 2023 POUR LES TRAVAUX DU CIMETIERE :

Le conseil municipal souhaite restaurer les allées du cimetière. Le coût des travaux est estimé à 55 222.30 € HT (soit 66 266.76 € TTC).

Une subvention de 40 % du montant HT, (soit 22 088.92 €) est demandée au Département au titre du FIC 2023.

DEMANDES DE SUBVENTIONS A L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET AU DEPARTEMENT AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL, PROGRAMME 2023 :

Le conseil municipal souhaite poursuivre la réfection de la voirie communale. Cette année, les travaux se feront sur les voiries de La Sagne, Ruchanges, Vauvert et entre Clavelier et Poulargues.

Les travaux sont estimés à 52 076.75 €.

Une subvention de 30% du montant HT (soit 15 623 €) va être demandée auprès de l'Etat ainsi qu'une subvention de 40% du montant HT (soit 20 830.70 €) auprès du Département.

DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE JA SENEZE POUR VOYAGE SCOLAIRE :

Le collège JA Sènèze organise un voyage scolaire pour les élèves de 5è et de 4è, du 24 au 28 avril 2023 à St Hilaire de Riez (vendée). L'établissement a demandé une subvention à la Commune. Toutefois, comme aucun élève de notre commune n'est concerné, le conseil municipal a décidé qu'aucune subvention ne sera attribuée à l'établissement.

RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS POUR L'ANNEE 2022 :

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Un tableau récapitulatif doit être établi chaque année.

Pour l'année 2022, les indemnités brutes versées au Maire sont de 12 318.12 € et à adjoint : 4 782.24 €.

Questions diverses :

- **Conditions de gratuité du repas communal et du colis de fin d'année :**

Ce point est reporté afin de réactualiser les conditions de gratuité du repas communal et du colis de fin d'année.

- **Demandes de Mr Vaucanson et Mme Cartier Renée :**

Lors de la dernière séance, Mr le Maire devait se renseigner sur le coût de l'installation de deux nouvelles lampes à La Sagne (une au carrefour de la route qui mène à St Sauveur et une seconde au carrefour de la route qui monte sur St Germain l'Herm). L'installation de chaque lampe supplémentaire est estimée à environ 600 € HT. Elles nécessitent un paiement au forfait (relativement élevé pour la Commune).

Aujourd'hui, les pouvoirs publics tendent à limiter l'éclairage public par soucis d'économie. Le conseil municipal rejette les demandes de ces deux habitants.

- **Rénovation de l'éclairage public en Leds :**

Lors de la dernière séance, il avait été évoqué le coût de rénovation de l'éclairage public en Leds. Le coût des travaux est estimé à 36 000 € HT pris en charge par le SIEG à hauteur de 50 % ce qui laisserait à la charge de la Commune, environ 18 000 €.

Un nouveau dispositif : le « fonds vert », vient d'être mis en place.

Mr le Maire va demander un rendez-vous auprès du SIEG pour faire un état complet du coût et des conditions d'attribution de subventions possibles.

- **Réserves d'eau pour la lutte contre l'incendie :**

Il avait également été évoqué la création de réserves d'eau pour la lutte contre l'incendie. La Commune pourrait bénéficier d'aides financières de la Région et du « fonds vert ».

- **Aménagement paysager du bourg :**

Un technicien du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) et une paysagiste du Parc Livradois Forez va rencontrer Mr le Maire en mars prochain afin de bénéficier de conseils gratuits pour l'aménagement paysager du bourg.

Un état sera fait à la prochaine séance.

- **Demande de Mr Marcel Viallard :**

Mr Marcel Viallard a demandé d'acquérir une partie du communal à Charret.

Le conseil municipal a donné son accord et va demander le déclassement du domaine public et définir les conditions d'acquisition.

La séance est levée à 15h16